

# navigo annuel

Agence  
Nigo Annuel  
95905 CERGY PONTOISE  
CEDEX 9  
gestion@agencenavigoannuel.fr  
Tél. : 09 69 39 22 22  
(appel non surtaxé)

Mme AURORE MICHELET  
109 BOULEVARD DE GRENELLE  
75015 PARIS

Nom du client : AURORE – MICHELET

N° de client : 36058306

Forfait Nigo Annuel

Le 24 octobre 2024

Objet : Attestation de contrat Nigo Annuel sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Madame,

Veuillez trouver ci-dessous le détail du contrat Nigo Annuel sur la période concernée :

Zones	Début de validité	Fin de validité <sup>(1)</sup>
1 à 5	01/12/2024	Illimité

Les tarifs applicables pour la période concernée sont :

Zones	Début de validité	Fin de validité	Tarif mensuel TTC Nigo Annuel <sup>(2)</sup>
1 à 5	01/01/2024		86,40

(1) Pour les clients au prélèvement, seule la résiliation ou la suspension du forfait arrête le prélèvement automatique mensuel. Ces actions sont réalisables à tout moment quel que soit le mode de paiement (cf. les modalités dans les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation en vigueur sur [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)).

(2) Le taux de TVA est de 10%.

Pour rappel : à ce jour, votre compte est débiteur de 7,60 €.

Des frais de souscription d'un montant de 7,60 € ont été enregistrés au cours de cette période.

## Attestation faite pour faire valoir ce que de droit

Cette attestation s'entend sous réserve de majoration tarifaire, de modifications de contrat ou d'incidents conformément aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation en vigueur.

Françoise MARQUER  
Votre conseillère Nigo Annuel

